

7 Aout 1906



Cher ami

Je suis du bureau des  
monuments historiques.

J'ai pu causer avec  
un des employés, fort  
intelligent, Pignède  
qui m'a indiqué la  
procédure très simple  
que voici; la seule, d'ailleurs  
possible.

Voulez-vous écrire au  
ministre une lettre  
où vous exposerez la  
situation, en indiquant  
la nécessité de réaliser  
le classement comme



monument historique  
le plus tôt possible.  
De mon côté je vais écrire  
dans le même sens. De cette  
façon l'administration pourra  
se passer de l'avis de toute  
la sous commission puisque  
nous serons deux membres  
demandant et appuyant  
la même chose. Alors on  
adressera au préfet un  
papier officiel dont j'ai  
vu le modèle l'invitant  
à prier le maire de réunir  
son conseil municipal pour  
lui demander s'il autorise  
le classement de la dite  
grotte. (Il serait nécessaire  
de voir le maire extra-administrativement  
et d'arranger la chose avec  
lui.) Sitôt la délibération  
prise; s'il n'y a pas opposition

l'arrêté de classement  
sera vite signé. Je prierais  
Piquide d'activer la chose.  
Alors on pourra protéger  
la grotte, y faire mettre  
une porte au besoin et  
toute dégradation pourra  
être poursuivie ou au  
moins on pourra faire  
peur et, s'il y en a un,  
requérir le garde champêtre  
ou même le gendarme.  
Si donc vous acceptez  
ce mode facienti voulez  
vous me mettre deux  
notes sur une jolie  
carte postale comme  
celle que vous m'avez  
envoyée avec l'indication





de la commune (si  
Fargat n'est pas une  
commune) et alors  
j'écrirai en même  
temps que vous.

Le meilleur souvenir  
de ma fille et de  
moi une cordiale  
poignée de main.

J. Capita

Je n'ai pu non plus  
aller à Lyon à mon très  
vif regret. Je ne sais même  
pas quand je pourrai  
partir et quand aller  
en Dordogne.